

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

07/249 DU 10/6/84
DECRET N° 86/249/J/-DGPOT-SAV
portant promotion des Professeurs Certifiés
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo au titre de
l'année 1984.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1972 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° C19/84 du 23.3.1984 portant modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1972 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le/des rému-
nérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 67/304/FP-BE du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secon-
daire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement ;
(/u le décret n° 84/356 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.86 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 86/1173 du 10.12.86 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/249 / DGPOT-SAV du 10/6/84
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984,
des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 86/249 du 10.12.86 portant prise d'effet
des avancements et reclassements ;

DECRET N°

~~ARTICLE 1er~~ : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1984, les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent : ACC = néant.

AU 2e ECHOLON INDICE : 920

- MUZYA (Adrien) p/c du 4.10.84 en service à Brazzaville

AU 4e ECHOLON INDICE : 1110

- MOUMBOUA (Jean) p/c du 26.2.84 en service à Brazzaville

~~ARTICLE 2.-~~ Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18.7.86, susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

~~ARTICLE 3.-~~ Le présent ^{arrêté} qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~enregistré~~, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 1er JUIN 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

[Signature]

[Signature]

COMMANDANT DIEUDONNE KIMEMBE.-

ANGE EDOUARD POUNGUI.-

AMPLIATIONS

DGFP/DGFC	2
D.G.D.	2
MESCA/CAD	2
B/Solde	2
B/COURRIER	5
DPAA	5
TRESOR	2
DGES	2
FETRASEC	2
JORPC	2
D.PES	2
EST/D.GP	1
INTERESSES	2
DOSSIERS/DGFP	2
DOSSIERS/DPAA	2